

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BERTOUT Emilie pouvoir donné à HENRI Pascal.**

Monsieur LOYER Gilles a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du dernier PV
N° de délibération : 54_2025

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 24 octobre 2025 a été établi par le secrétaire de séance, Madame Emilie BERTOUT, conformément aux dispositions réglementaires.

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, lesquels ont la possibilité de le valider ou de demander sa modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 novembre 2025
Pascal HENRI,
Maire

Pascal HENRI
2025.11.21 15:35:54 +0100
Ref:9901609-14927183-1-D
Signature numérique
le Maire

